



Réserve d'argent signée par un seul des époux

Par **midya**, le **07/04/2009** à **14:10**

Bonjour, je suis en instance de divorce et il y a quelques années j'ai signé une réserve d'argent à la banque et j'ai signé à la place de mon conjoint. Nous n'avons aucun contrat de mariage et je me suis servie de cette réserve car nous étions vraiment en difficulté financière. maintenant que nous divorçons il a déposé une plainte pour usage de faux et j'ai reçu une convocation pour une audition au commissariat. Je n'ai pas détourné cet argent je m'en suis juste servi pour vivre. Je précise aussi que j'ai repris cette dette pendant le divorce (tjs pas prononcé) et que j'ai remboursé la totalité. Que va-t-il se passer? Merci de me répondre car je m'inquiète bcp surtout qu'il me fait les pires coups pdt le divorce